

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU VENDREDI 18 JUIN 2021

Sommaire

I. Autorisation de signature d'une convention avec l'Institut McCourt..... 2

Membres présents

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Audrey AZOULAY, Carlo BARONE, François DELATTRE, Charlotte HALPERN, Gessica JEAN, Katja LANGENBUCHER, Bruno LASSERRE, Jeanne LAZARUS, Alexandre MARIANI, Philippe MARTIN, Horatia MUIR WATT, Laurence PARISOT, Julie de la SABLIERE, Régine SERRA.

Membres absents

Alexandre BOMPARD, Thierry CADART, Henri de CASTRIES, Ramon FERNANDEZ, Sandra LAGUMINA, Henry LAURENS, Thomas LE CORRE, Véronique MORALI, Pascal PERRINEAU, Anaïs PICART.

Assistaient à la réunion : Arnaud JULLIAN, secrétaire général, Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés, Cornelia WOLL, présidente du conseil scientifique, Nathalie JACQUET, directrice de la stratégie et du développement.

La séance, organisée en visioconférence, est ouverte à 16 heures sous la présidence de Laurence Bertrand Dorléac.

Laurence Bertrand Dorléac ouvre la séance en indiquant que des membres du conseil ne peuvent être présents et ont donné des procurations : Alexandre Bompard à François Delattre, Thierry Cadart à Alexandre Mariani, Henri de Castries et Véronique Morali à Laurence Parisot, Henri Laurens à Jeanne Lazarus, Ramon Fernandez et Sandra Lagumina à elle-même.

Alban Hautier, représentant du Gouvernement, désigné par le ministre chargé du budget, qui assiste, sans voix délibérative, aux séances du conseil d'administration de la FNSP, est également absent et excusé.

I. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'INSTITUT MCCOURT

Laurence Bertrand Dorléac rappelle très brièvement le contexte qui a présidé à la conception de cette convention. Les chercheuses et les chercheurs de Sciences Po travaillent à de nombreux chantiers, mais certains domaines deviennent des priorités. Notamment celui des nouvelles technologies, qui transforment profondément les modes d'existence, les conditions de la démocratie, le travail, les relations entre les personnes. À cet égard, la pandémie a été un accélérateur de tendances lourdes.

Elle ajoute qu'un grand philanthrope américain, Frank McCourt, a approché Sciences Po en 2019 afin d'envisager la conception et la mise en œuvre d'une action scientifique sur la thématique de la technologie au service de ce qu'il est convenu d'appeler le « *Common good* ».

Elle cède la parole à Nathalie Jacquet, directrice de la stratégie et du développement de Sciences Po, qui va apporter des précisions sur ce dossier.

Nathalie Jacquet précise que son exposé va s'appuyer sur la brève note qui a été adressée il y a une dizaine de jours aux membres du conseil afin de leur présenter le donateur, les principales caractéristiques de ce don, la façon dont il sera structuré, comment il pourrait fonctionner et, bien entendu, son montant.

Elle se dit à la disposition des membres du conseil pour répondre à leurs questions. Cornelia Woll, professeure de science politique, présidente du conseil scientifique de Sciences Po et Philippe Martin, professeur d'économie, membre du conseil d'administration de la FNSP dans le collège des représentants de fondateurs et membre du comité des dons de Sciences Po, qui ont participé aux travaux préparatoires à ce projet, pourront compléter son propos.

Nathalie Jacquet confirme que les discussions concernant cette initiative ont commencé en 2019 lorsque Frank McCourt a pris l'attache de la direction de Sciences Po. Franck McCourt a déjà à son actif un grand nombre de projets de philanthropie sur l'égalité des chances, dans le domaine des arts, dans la santé. Il est aussi devenu le principal mécène de l'université de Georgetown (Washington D.C.), dont il est un *alumnus*.

À Georgetown, il a financé en 2013 la *McCourt School of Public Policy*, pour 100 millions de dollars. Lors des premières discussions avec la direction de Sciences Po, il s'apprêtait à la refinancer, à nouveau à hauteur de 100 millions de dollars afin de la rendre *tuition free*, c'est-à-dire de créer un fonds de bourse suffisamment important pour que les étudiants n'aient plus à payer de droits de scolarité.

Sa nouvelle priorité, pour ses prochains engagements philanthropiques, était de soutenir la recherche en sciences humaines et sociales, notamment afin de donner des éclairages supplémentaires sur les grands sujets de société et y apporter des solutions nourries par la recherche académique.

Parmi les grands sujets de société qui l'inquiétaient et le préoccupaient au premier chef, se trouvait les nouvelles technologies, leurs effets, leurs utilisations et, plus précisément, les impacts négatifs qu'ils peuvent avoir sur la société et sur les citoyens.

Frank McCourt est un milliardaire américain dont le père a fait fortune dans les travaux publics à Boston. Sa famille est une famille de migrants irlandais arrivés aux États-Unis au début du XX^e siècle.

Frank McCourt, diplômé de Georgetown University, a fait fructifier l'entreprise familiale, et a très vite investi dans le sport. En 2004, il est devenu le propriétaire d'une très ancienne et légendaire franchise de la ligue majeure de base-ball, les *Dodgers* de Los Angeles. Il en a été le propriétaire jusqu'en 2011 puis l'a revendue pour plus de deux milliards de dollars. La vente des Dodgers a grandement contribué à accroître sa fortune.

Il a ensuite investi en France, en devenant, en 2016, le propriétaire du club de football français de l'*Olympique* de Marseille.

En outre, Franck McCourt a fait un don de 45 millions de dollars au profit du *Shed*, grand centre culturel, récemment ouvert à New York, qui produit et présente un large éventail d'activités dans les arts de la scène, les arts visuels et la culture.

Nathalie Jacquet souligne que Sciences Po a procédé, avec l'aide d'une société de communication spécialisée dans les questions de réputation, à des recherches approfondies afin de déterminer précisément quelles étaient les origines de la fortune de Franck McCourt, afin de vérifier si, dans sa carrière ou sa vie personnelle, rien n'était susceptible de faire débat, voire d'être répréhensible.

Aucun élément porté à la connaissance de Sciences Po n'a pu dissuader l'établissement d'engager un partenariat avec Franck McCourt.

Nathalie Jacquet donne à présent des précisions sur le projet lui-même. Il a été intitulé « *Tech for the common good* ». Pour instruire ce vaste sujet, Franck McCourt a créé le *McCourt Institute*, qui aura un statut de fondation privée aux États-Unis. Cette recherche sur l'impact des technologies sur le bien commun est adossée à un projet plus large, baptisé *Liberty*, que Frank McCourt finance par ailleurs (dans lequel Sciences Po n'a pas de participation directe). Projet dans lequel il développe un protocole Internet ayant vocation à protéger les données privées des usagers. Sa conviction est que les données privées sont utilisées à des fins qui ne sont pas vertueuses, que les réseaux sociaux en font une utilisation calamiteuse et qu'il faut rendre la souveraineté, la propriété des données, aux usagers.

Le montant du financement de ce projet auquel Sciences Po pourrait être partie prenante et sa structuration seraient les suivants. 50 millions de dollars, dans l'enveloppe de 100 millions que Frank McCourt va investir pendant dix ans au profit du

McCourt Institute, seraient répartis entre Sciences Po et Georgetown. Chacune des deux universités percevant 25 millions de dollars.

Pour Sciences Po, ce financement de 2,5 millions de dollars par an pendant dix ans permettrait d'engager des projets pluriannuels.

Sur ces 2,5 millions annuels, 1,9 million irait directement au financement des projets de recherche, lesquels seraient soumis à un appel à candidatures annuel.

Le reste du financement serait réparti vers deux destinations.

- Saint-Thomas, à hauteur de 3 millions sur les dix ans, c'est-à-dire 300 000 dollars par an. En contrepartie, Sciences Po proposerait que le « Pavillon de l'innovation » soit baptisé *McCourt Institute*, pendant la durée de ce partenariat.
- Des frais de développement au cours des dix ans. Soit 250 000 dollars par an qui permettraient de payer les frais de coordination et de production de l'opération.

Nathalie Jacquet précise que Franck McCourt crée actuellement une fondation privée aux États-Unis, doté d'un *Board* de spécialistes des sujets traités, d'experts de la philanthropie et des membres de son équipe. Cette fondation sera chargée de l'attribution des fonds à chaque université.

Elle rappelle que Sciences Po dispose depuis une quinzaine d'années d'une fondation à New York, la *US Sciences Po Foundation*, qui a précisément été constituée pour permettre de faire transiter des dons d'entreprises, de particuliers ou de fondations en provenance des États-Unis.

La convention qui sera prochainement soumise à l'approbation du conseil d'administration sera une convention tripartite entre le *McCourt Institute*, la *US Foundation* et Sciences Po.

Nathalie Jacquet indique que, pour l'instant, les points suivants sont acquis.

- Le comité des dons de Sciences Po, qui a étudié très rigoureusement le projet de fonctionnement de cette opération, a été très attentif aux questions de réputation et, bien entendu, à tout ce qui a trait à l'indépendance des chercheurs qui seront concernés. Ce comité a donné un avis favorable à l'unanimité.
- Une lettre d'intention qui détaille l'ensemble des principes et des articles qui régiront la prochaine convention de mécénat a été élaborée par les services de Sciences Po.

En outre, le sujet a déjà été présenté et discuté au sein de la communauté académique de Sciences Po, à l'initiative de Cornelia Woll et de Yann Algan, qui ont été associés à l'élaboration de ce projet dès son origine. L'intérêt et l'acceptabilité d'un tel type d'association et de projet a donc déjà fait l'objet de débats au sein de Sciences Po conclut Nathalie Jacquet.

Laurence Bertrand Dorléac remercie Nathalie Jacquet et cède la parole à Philippe Martin, professeur des universités au département de Sciences Po, membre et vice-président de ce conseil et membre du comité des dons.

Philippe Martin indique que le comité des dons s'est réuni le 27 mai dernier et que ses membres ont eu une longue discussion à propos de ce projet de convention. Ils se sont efforcés de l'aborder sous tous les angles. A propos du risque de réputation, qui est un point de vigilance, le comité a conclu que les controverses qui avaient eu lieu autour de la personne de Franck McCourt (notamment lors de son divorce) étaient assez comparables à celles qui ont lieu à propos de n'importe quel personnage public milliardaire aux États-Unis.

Il ajoute que l'association avec Georgetown est extrêmement importante pour Sciences Po et, dans une certaine mesure, rassurante, puisque qu'elle a valeur d'exemple. Philippe Martin rappelle que Georgetown aura désormais un deuxième don de 100 millions de dollars de Franck McCourt et que l'association entre ce mécène et cette université se déroule fort bien.

Les autres engagements de Franck McCourt sont apparus aux membres du comité des dons comme n'étant pas en contradiction avec les valeurs de Sciences Po.

Philippe Martin ajoute que le projet de document qui est en court d'achèvement, aura valeur d'engagement réciproque entre Sciences Po et Franck McCourt. Il faudra être attentif à certains points de vigilance, tout particulièrement à l'autonomie des chercheurs (qui apparaît clairement dans le document), aux conditions des appels à projets, au choix des projets, etc. Là encore, la gouvernance lui paraît être claire et nette, bien déterminée. La complète autonomie des chercheurs est rappelée, la stratégie de recherche et de publication des travaux est totalement à la main des chercheurs, et il n'y a pas de questions sur la propriété intellectuelle des résultats. Néanmoins, Philippe Martin appelle de ses vœux la réalisation, après quelques exercices, d'une évaluation des conditions et des résultats de ce dispositif.

Il conclut en confirmant que le comité des dons a donné un avis unanime et très favorable sur ce don.

Laurence Bertrand Dorléac remercie Philippe Martin et cède la parole à Cornelia Woll, professeure de science politique à Sciences Po (Centre d'études européennes et de politique comparée), présidente du conseil scientifique de Sciences Po et, à ce titre, membre de droit du comité des dons.

Cornelia Woll veut assurer les membres du conseil d'administration du bien-fondé de ce partenariat qui lui semble être tout à fait respectueux de la liberté académique. Il s'agit, selon elle, d'une heureuse rencontre entre l'ambition d'un donateur, motivé par un questionnement plus large sur l'impact des nouvelles technologies sur la société, notamment sur le lien social, et les intérêts scientifiques d'un établissement universitaire.

Franck McCourt, explique-t-elle, part du constat que les nouvelles technologies présentent un risque pour la cohésion sociale, danger qu'il observe notamment aux États-Unis sous la forme d'une polarisation très forte de l'espace politique.

Il porte également un regard assez critique sur l'impact des nouvelles technologies sur la concentration dans l'économie, concentration que l'on peut juger malsaine et qui a aussi ses racines dans le fonctionnement de la technologie, qui permet une propriété des données et une exploitation déséquilibrée de celles-ci.

Une partie de l'ambition de Franck McCourt, précise-t-elle, se concentre sur le projet *Liberty*, extérieur au partenariat avec Sciences Po, que Nathalie a évoqué dans son exposé introductif. Ce projet consiste à développer un nouveau protocole d'internet permettant de garder la propriété des données au plus près de ceux qui les produisent.

L'Institut McCourt, auquel Sciences Po participerait au premier chef, aurait pour objectif de porter un regard scientifique, une vaste lecture critique des conséquences des nouvelles technologies sur la société, l'action publique, les médias, la communication, et tout un ensemble de sujets. Il s'agirait tout simplement de s'interroger sur la transformation numérique et son impact sur nos sociétés.

Ces enjeux, sont identifiés à Sciences Po depuis plusieurs années rappelle Cornelia Woll. Ils ont fait l'objet de recrutements scientifiques au sein de plusieurs centres de recherche et sont au cœur de projets à vocation recherche-enseignement, notamment via plusieurs chaires axées sur les questions numériques au sein des écoles. Ainsi, la chaire « *Digital, gouvernance et souveraineté* » de l'École d'affaires publiques, la chaire « *Villes et numérique* » de l'École urbaine ou la chaire « *Good in Tech* » de l'École du management et de l'innovation se penchent sur les questions digitales et la manière de faire avancer le bien commun par la transformation technologique.

Cornelia Woll confirme donc que ces sujets sont déjà bien identifiés à Sciences Po. A ses yeux, participer à cet institut permettrait de donner un nouvel élan à ces travaux, avec des financements supplémentaires, mais laissant aux chercheurs une très grande liberté de porter, ou pas, un projet dans ce cadre-là. Pour ce faire, il faudra aussi dessiner une forme de cartographie des travaux préexistants au projet McCourt, qui se déploient partout dans Sciences Po, notamment dans ses unités de recherche et ses départements.

Elle souligne qu'une fois un projet accepté dans le cadre de l'Institut McCourt, la garantie de la totale liberté académique des chercheurs impliqués sur le protocole de recherche, mais aussi sur la publication des résultats, lui est assuré.

Comme Philippe Martin, Cornelia fait part de son grand intérêt, et de celui de plusieurs des collègues avec lesquels elle s'est entretenue, pour ce projet et confirme l'avis unanimement favorable du comité des dons.

Laurence Bertrand Dorléac remercie Cornelia Woll et se félicite du sérieux avec lequel le comité des dons est intervenu sur un dossier.

Nathalie Jacquet précise que deux membres du comité des dons n'ont pu être présents lors de la réunion du 27 mai - Laurence Tubiana, présidente de ce comité ainsi que Pierre Sellal, président de la Fondation de France et membre de ce comité en tant que personnalité qualifiée. Ils n'étaient pas présents lors la discussion, mais ils avaient naturellement reçu le dossier au préalable et avaient transmis leurs recommandations. Pierre Sellal, par écrit, de façon extrêmement détaillée. Laurence Tubiana, à l'occasion d'un entretien téléphonique avec Cornelia et elle-même. Les deux ont exprimé très clairement leur accord, sans la moindre réserve, pour le projet. Ils ont cependant mis l'accent sur un point qui est déjà bien présent à l'esprit de la direction de Sciences Po, celui de la nécessité absolue que l'importance du don n'agisse pas comme une incitation à faire dévier les priorités de recherche et altère la souveraineté scientifique de l'établissement.

Laurence Bertrand Dorléac ouvre la discussion.

Horatia Muir Watt signale qu'on l'a conviée à un séminaire de travail sur le projet le lundi 21 mai.

Nathalie Jacquet le confirme. Elle précise que Frank McCourt et les équipes de Georgetown sont à Paris en ce moment, qu'ils se sont montrés ouverts à une rencontre de ce type. C'est pour cette raison que cette séance exceptionnelle du conseil d'administration a été organisée, afin de savoir si ces premiers échanges pourraient être engagés. Si le conseil donne aujourd'hui un avis positif, ce premier séminaire de travail sera l'occasion, non pas de formaliser quoi que ce soit ou de s'engager, mais, simplement, de commencer à examiner des axes de travail possibles, ce qui existe déjà à Sciences Po, ce qui existe déjà dans les projets de Georgetown, etc.

Elle ajoute que si Sciences Po allait plus avant dans son engagement dans ce projet, le premier don interviendrait avant la fin 2021. Ce qui signifie qu'il faudrait déjà avoir, à l'automne, une idée à peu près claire des projets qui pourraient être soumis dès la première année.

Charlotte Halpern pose une question sur le périmètre de l'opération. Elle souligne qu'une enveloppe pareille peut susciter bien des convoitises. L'un des sujets qui a été fort discuté dans le cadre des débats du groupe AIRE (atelier interdisciplinaire de recherche environnementale de Sciences Po) a été de savoir s'il serait possible, dans ce cadre, de réfléchir aussi aux impacts des technologies sur les sociétés du point de vue de la sobriété numérique ou des enjeux entre *low tech* et *high tech*.

Cela s'inscrirait, en tout cas, dans le cadre d'une réflexion qui est menée de manière très ambitieuse à Sciences Po depuis plusieurs années sur la question des transformations environnementales. Ce sont des sujets, considère Charlotte Halpern, sur lesquels les financements pour des projets de recherche sont encore insuffisants.

Ce lien entre numérique, technologie et environnement, ajoute Charlotte Halpern, serait une manière de réfléchir à cette question et, éventuellement, de faire le lien avec des sujets d'actualité qui intéressent tout particulièrement les étudiants, mais aussi les écoles et un certain nombre d'entités de recherche. Car la question environnementale est bien placée au cœur des grandes transformations des sociétés.

Laurence Bertrand Dorléac approuve et souligne que l'environnement doit être au centre des préoccupations à Sciences Po, pour des raisons évidentes. Elle espère vivement que des projets qui allient les deux problématiques seront financés dans le cadre du projet McCourt.

Jeanne Lazarus veut mettre l'accent sur deux points. Le premier a déjà été évoqué, puisqu'il s'agit des risques de désorganisation de l'écologie de la recherche à Sciences Po. Avec une somme d'argent d'une telle importance, ajoute-t-elle, le risque serait que toutes les recherches dussent, d'une façon ou d'une autre, y être rattachées.

Il faut donc s'assurer à la fois que Sciences Po puisse bénéficier de cette nouvelle possibilité offerte, tout en continuant à mener, dans toutes leurs diversités, d'autres projets de recherche sur d'autres types de sujets.

Deuxième point, Jeanne Lazarus s'interroge sur la façon dont serait associé l'ensemble de la faculté permanente, mais aussi les doctorants (pourront-ils candidater ?), les chercheurs associés, etc. Elle se demande si des discussions sont prévues - peut-être déjà lundi avec l'équipe de Frank McCourt - mais, plus largement, au sein de la faculté permanente, afin de pouvoir faire connaître ce don, et ses intérêts. Car, complète-t-elle, le risque de ne pas avoir suffisamment de projets existe. Le questionnement de Jeanne Lazarus porte donc sur la manière d'organiser la diffusion de l'information et sur les montages les plus adéquats par rapport aux besoins des chercheurs.

Cornelia Woll inscrit son intervention dans le prolongement de celle de Jeanne Lazarus en ajoutant que c'est sans doute aux conseils que Jeanne Lazarus et elle-même président – conseil de l'Institut et conseil scientifique -, qu'il appartiendra de discuter en profondeur de la manière dont peut être effectuée la mise en œuvre de ce projet afin que tous en aient connaissance, s'en saisissent, et que cela se fasse d'une façon qui ne désorganise pas les projets existants.

A ce propos, elle croit plutôt que le fait d'avoir une priorité permet de libérer d'autres ressources pour des projets moins identifiés qui pourront, en conséquence, bénéficier des moyens qui seront ainsi « libérés ».

Concernant les liens entre changements technologiques et transition écologique, ou la participation des doctorants aux appels à projets, Cornelia Woll indique que ce sont là des questions encore en suspens puisque les discussions sont encore demeurées assez générales. Mais si le conseil apporte son soutien à cette initiative, il appartiendra à Sciences Po de convaincre ses partenaires du lien entre ces deux domaines, qui sont en effet de toute première importance.

Laurence Parisot souhaite savoir si, dans l'hypothèse où Sciences Po s'engagerait dans ce projet, les premiers transferts de fonds s'effectueraient bien entre deux très grandes banques reconnues des places américaines et françaises, et que tous les KYC (*Know Your Customer*), c'est-à-dire les procédures permettant de garantir qu'il n'y a pas de traces de blanchiment, ont bien été prévues. Elle précise qu'elle fait là une remarque de forme, de procédure et de rigueur, sans l'expression d'un soupçon.

Régine Serra souhaite revenir sur l'autonomie de la recherche et la propriété intellectuelle telle qu'elle sera garantie par l'accord tripartite qui serait signé entre Franck McCourt, la *US Foundation* et Sciences Po. Elle croit comprendre qu'elle se décline différemment en France et aux États-Unis. Qu'est-ce qui prévaudra dans cet accord, demande-t-elle ?

Elle félicite les équipes de Sciences Po et Nathalie Jacquet pour leur remarquable travail et ajoute que c'est là une levée de fonds extraordinaire.

Nathalie Jacquet confirme que, dans le domaine de la propriété intellectuelle, les dispositions sont différentes en France et aux États-Unis mais que les équipes de Franck MacCourt ont accepté sans réserve d'indiquer, dans le *term sheet* qui a été préparé, des règles qui garantissent le maintien absolu de la propriété intellectuelle aux chercheurs.

Katja Langenbacher rappelle que Sciences Po vient de connaître un énorme scandale. Elle comprend bien que, pour une université européenne, 25 millions est une somme importante, mais elle estime que tel n'est pas le cas pour un donateur américain très fortuné comme Franck McCourt.

A cet égard, elle met l'accent sur le risque potentiel, pour Sciences Po, en termes de réputation.

Elle est étonnée de ne pas avoir reçu plus d'information sur ces risques potentiels et se demande qui a établi le lien avec Franck McCourt. Katja Langenbacher regrette que le conseil d'administration ait à se prononcer si rapidement.

François Delattre émet un avis extrêmement positif sur le projet, qu'il considère comme excellent, très porteur pour Sciences Po. Selon lui, il constituerait un marqueur du *mission statement* très intéressant pour l'établissement.

En outre, le partenariat avec Georgetown est à ses yeux une garantie de qualité. Il précise qu'il connaît bien cette grande université américaine et assure que les responsables de cet établissement ne se déplaceraient pas, ne signeraient pas un tel accord, s'ils n'avaient pas toutes les garanties nécessaires.

Concernant la personne de Franck McCourt, il ajoute que, de son point de vue - à titre personnel et non au nom du Quai d'Orsay - tous les clignotants lui semblent être au vert. Il voit dans ce projet une très belle réalisation, très porteuse aussi.

Il conclut en disant qu'il considère que l'avenir, le développement, de Sciences Po passeront par ce genre de partenariats innovants, qui, de fil en aiguille, en amèneront d'autres.

Nathalie Jacquet précise qu'un dossier intitulé « Projet de don de Frank McCourt, contenu du projet et enjeux réputationnels », très nourri, qui ne passe rien sous silence, a été préparé pour le comité des dons.

Philippe Martin confirme que ce dossier est très complet et qu'il a permis au comité des dons de se prononcer en toute connaissance de cause.

Cornelia Woll ajoute que ce projet a été instruit pendant de longs mois. Les liens avec Franck McCourt ont été tissés par divers intermédiaires, notamment un enseignant de Sciences Po et des responsables de Georgetown (l'un des plus anciens partenaires internationaux de Sciences Po). Enfin, lors des phases de préparation, Frank McCourt a associé les deux présidents d'université - Frédéric Mion et John J. DeGioia - à la réflexion de ce qui se construisait, pendant au moins une année.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote le projet de convention.

(Il est procédé au vote à main levée.)

➡ Le projet de convention de don avec l'Institut McCourt est approuvé à la majorité.

La séance est levée à 17 heures.